

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES DJEBELS MASSER ET MAAZIZ (1902-1914)

Algérie

Société minière des djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 mai 1904)

Comme on le sait, cette société s'est constituée par l'apport de l'actif d'une participation créée en 1898 pour la mise à fruit des concessions de Djebel Masser (331 hectares) et du Djebel Maaziz (1.110 hectares) situées dans la province d'Oran à trente et un et quarante-deux kilomètres de la rade de Nemours.

Les mines étaient donc en exploitation au moment de la constitution de la société ; cela a permis d'éviter les difficultés inhérentes aux débuts et à la mise en train de toutes les entreprises de ce genre.

Les travaux exécutés pendant quatre ans avaient montré la richesse des gîtes : cette richesse s'est encore affirmée par des constatations plus précises faites au cours de l'exercice.

Le gîte de Masser fournit régulièrement une bonne production de belle calamine : il donne les plus belles espérances.

Le gîte de Maaziz est le plus important actuellement : il fournit de la belle calamine et de la blende de bonne qualité.

Il offre, dès maintenant, un champ d'exploitation considérable dont l'importance va toujours croissant, la minéralisation se continuant régulièrement en profondeur.

On a complété les installations à Maaziz en y construisant un four à calciner, un magasin à minerai et des logements pour ouvriers. La société possède, avec celui qui existait à Masser, deux fours à calciner qui permettent de traiter toute la production sur place.

Cette société est au capital de 2 millions et les administrateurs sont MM. Van der Straten Ponthoz, Léon de Lhoneux, A[lfred] Theys¹.

Les résultats de cet exercice sont très favorables.

En effet, le bilan, soumis aux actionnaires à l'assemblée du 27 avril, présente, après amortissement d'une somme de 82.859 fr. 05, un bénéfice net de 310.573 fr. 59 permettant la distribution d'un dividende de 5 % aux actions et la constitution d'un compte de prévision de 150.788 fr. 19.

Société minière de Djebels Masser et Maaziz
Siège social : Bruxelles, 29, rue l'Évêque
(*Recueil financier belge*, 1906)

MM. comte Carl van der Straten-Ponthoz, Bruxelles ; Alfred Theys, Bruxelles ; Léon de Lhoneux, Namur ; administrateurs ; M. Reyntiens, commissaire ; L. Roersch, directeur général.

¹ Né à Lodelinsart, Belgique. Actionnaire de la Cie d'Aguilas (mines en Espagne et en Algérie), acquéreur en Algérie des mines de fer de Rouina (1903) qu'il transforme en une société dont il devient administrateur délégué (1907). Fondateur à Gênes, en 1909, de la Société anonyme des mines de Cogne. Décédé à Bruxelles au commencement de la Première Guerre mondiale.

Bilan : 31 décembre. Assemblée : dernier mercredi d'avril, à 2 heures. Service financier : Banque générale belge à Namur, Anvers, Verviers.

Cette société a été constituée à Bruxelles le 24 décembre 1902.

Capital. — Elle a été fondée au capital de 2 millions de francs en 4.000 actions de 500 francs, porté le 16 mars 1905 à 3 millions en 6.000 actions de 500 fr.

La Banque générale belge et M. le comte Ch. von der Straeten-Ponthoz faisaient apport, contre 3.500 actions, de concessions de mines de zinc, plomb et métaux connexes, d'un ensemble de 1.442 hectares, réunies par décret du 15 août 1902, situées dans les djebels Masser et Maaziz, arrondissement de Tlemcen (Algérie) ; de 47 hectares de terrains ; des puits, galeries, matériel, outillage et stocks de calamine et de plomb. MM. Alfred Theys et consorts faisaient apport de leurs études contre 500 actions.

Les 2.000 actions de 1905 furent souscrites par MM. le comte Carl von der Straten-Ponthoz et Léon de Lhoneux.

Le produit des 2.000 actions de 1905 a servi à acquérir, pour 1 million, la situation active et passive de la Société minière de Vallauria di Tenda, fondée, par le même groupe, le 29 avril 1902, propriétaire de la mine. de blende et de galène de Vallauria, territoire de Tenda (province de Coni), sur l'un des versants des Basses-Alpes, ayant produit en 1903, 844 tonnes et en 1904, 2.314 t. avec un bénéfice de 113.000 fr. La blende est à 50 p. c. de zinc avec 320 gr. d'argent à la tonne et la galène à 65 p. c. de plomb avec 450 gr. d'argent à la tonne.

Rapport 1904. — Le gîte de Masser fournit de belle calamine et donne les plus belles espérances ; celui de Maaziz, le plus important actuellement, fournit de la calamine et de la blende de belle qualité. Ventes en 1903 : 1.766 t. calamine calcinée (58 p. c. de zinc), 396 t. blende (47 p. c.), 31 t. galène (69 p. c. plomb et 288 gr. argent à la tonne).

1905. — Production en 1904 : 3.070 t. ; des pluies exceptionnelles ont fortement contrarié l'exploitation. Les travaux à Maaziz et à Masser ont démontré que ces gisements sont beaucoup plus riches qu'on ne le croyait et assurent une très grande période d'exploitation.

	Bénéfices	Dépenses	Impôts	Amort. et rés.	Tantième	Dividende
1903	593.977,17	200-544,53	15.000	249.175,89	29.256,75	100.000
1904	448.066,82	196.651,36	—	140.445,40	10.972,06	100.000

Répartition : 5 p. c. à la réserve ; premier dividende de 5 p. c. aux actions ; sur le surplus 15 p. c. à l'administration, 85 p. c. aux actions. — Premier bilan au 31 décembre 1903.

Exercice	1903	1904
Dividende	25	25

Cours 31 déc. 1904 600

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1904 (fr.)

ACTIF	
Immobilisé : 2.161.478 90	
Réserves : 166.316 84	2.001.162 06
Marchandises	321.449 62
Caisse et banques	9.261 51
	2.331.873 19
PASSIF	
Capital	2.000.000
Créditeurs : 179.671 57	
Débiteurs : 99.213 84	80.457 13
Bénéfice	251.415 46
	2.331.873 19

PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Dépenses d'exploit.	196.651 36
Amortissements et rés.	140.443 40
Tantièmes	10.972 06
Dividende 25 fr.	100.000
	448.066 82
CRÉDIT	
Valeur des produits	448.066 82

Société minière de Djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 juin 1907)

Le rapport de cette société, qui exploite des gisements calaminaires en Algérie et à Villauria (Italie), montre une situation favorable bien que l'on ait eu des mécomptes dans le réglage et la mise en marche de la laverie de Maaziz.

La production a été limitée de ce fait à 7.840 tonnes de minerais marchands laissant un bénéfice brut de 479.781 fr. 19.

(*Gil Blas*, 10 octobre 1907)

Marnia (Algérie). — Les bâtiments de l'exploitation des mines de plomb calamine de Maaziz sont en feu.

Les pertes atteignent un million de francs.

Algérie
Incendie d'une laverie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 octobre 1907)

On nous informe qu'un incendie vient de détruite complètement les installations extérieures et la laverie de la Société minière des Djebels Masser et Maaziz qui exploite du minerai de zinc et de plomb.

Algérie
Société des Djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 octobre 1907)

L'incendie de la laverie de Maaziz n'a pas occasionné 1.500.000 francs de dégâts comme l'a annoncé l'agence Reuter mais 100.000 francs seulement et ces déduits sont couverts par l'assurance.

Informations industrielles et financières
Djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 avril 1908)

On sait que cette société traversait une période fort difficile depuis quelque temps déjà ; il lui fallait de l'argent, ou bien une véritable liquidation s'imposait.

On avait pensé, à un certain moment, à faire un appel de fonds aux actionnaires : cela ne devra pas se faire, car un secours inespéré vient d'arriver à la société. La Vieille-Montagne est, en effet, apparue avec la planche de salut, et celle-ci, sous la forme d'une avance d'une somme de 750.000 francs environ, a permis à la trésorerie de la société d'envisager un avenir plus favorable. Djebels s'est engagé à rembourser cette somme à concurrence d'une fourniture équivalente de minerais, mais n'a point dû consentir une hypothèque sur son domaine, ainsi que le bruit en avait couru.

On annonce pour le surplus qu'une combinaison est à l'étude par laquelle les nombreuses avances consenties à la société par ses administrateurs seraient transformées en actions privilégiées.

Tout cela permettrait à Djebels Masser et Maaziz d'entrevoir, à bref délai, un complet relèvement !

Les ingénieurs en Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 avril 1908)

Les ingénieurs de nos écoles des mines se plaignent parfois de ne pas trouver facilement des situations. Peut-être craignent-ils de s'expatrier ou le climat de l'Afrique les effraye-t-il ?

En tous cas, les ingénieurs étrangers ont moins d'hésitation ou plus de chance car ils sont nombreux dans nos mines algériennes ou tunisiennes. L'École de Liège, par exemple, en fournit seule 10 dans ces deux colonies. Voici leurs noms pour l'Algérie :

MM.

Louis Mossay, directeur des mines de Masser et Maaziz ;

.....

Sociétés industrielles
inscrites au *Bulletin annexe du Journal officiel*
Publié en exécution de la loi du 30 janvier et du décret du 27 février 1907
Société des engrais chimiques d'Italie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 octobre 1908)

Société française en formation au capital de 8 millions divisé en 30.000 actions de 100 francs dont 10.000 en représentation des apports et 20.000 à souscrire.

Ces apports consistent en : mines de zinc et de plomb argentifère de Vallauria appartenant à la Société minière des Djebels Masser et Maaziz, mines de plomb argentifère de Vinodio, appartenant aux Domaines italiens, matériel de mines, terrains, etc.

Le siège social de cette nouvelle société, qui s'occupera en outre de la fabrication des engrais, est 15, rue La-Fayette, Paris (*Industrie financière*).



SOCIÉTÉ MINIÈRE

DES



Djebels Masser et Maaziz

(ALGÉRIE)

Société Anonyme — Siège social à Bruxelles

constituée le 24 Décembre 1902, suivant acte reçu par M^e SCHEYVEN, notaire à Bruxelles, et publié au *Moniteur Belge*, le 14 Janvier 1903, n° 236; modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Mars 1905, suivant acte reçu par le même notaire et publié au même Recueil, le 25 Mars 1905 n° 1451; modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 1909, suivant acte reçu par le même notaire et publié au même Recueil, le 20 Janvier 1910, n° 348; modifiée par acte reçu par le même notaire, le 25 Janvier 1910, et publié au même Recueil, le 10 Février 1910, n° 668.

Capital Social : 2.900.000 Francs

REPRÉSENTÉ PAR

- 1° 2.600 Actions Privilégiées, d'une valeur nominale de 250 francs chacune.
- 2° 9.000 Actions de Capital, d'une valeur nominale de 250 francs chacune.
- 3° 12.000 Actions Ordinaires, sans désignation de valeur.

Action de Capital N° 07800

Valeur Nominale 250 Francs

TITRE AU PORTEUR

Bruxelles, le 10 Février 1910.

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,

Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

Siège social à Bruxelles

Société anonyme constituée le 24 décembre 1902, suivant acte reçu par M^e Scheyven, notaire à Bruxelles, et publié au *Moniteur belge*, le 14 janvier 1903, n°

236 ; modifiée par décision de l'A.G.E. du 16 mars 1905, suivant acte reçu par le même notaire et publié au même recueil, le 25 mars 1905, n° 17451 ; modifiée par décision de l'A.G.E. du 31 décembre 1909 suivant acte reçu par le même notaire et publié au même recueil, le 20 janvier 1910, n° 348 ; modifiée par acte reçu par le même notaire, le 25 janvier 1910, et publié au même recueil, le 10 février 1910, n° 668.

=====

Capital social : 2.9000.000 fr.

représenté par :

- 1° 2.600 actions privilégiées, d'une valeur nominale de 250 fr. chacune ;
- 2° 9.000 actions de capital, d'une valeur nominale de 250 fr. chacune ;
- 3° 12.000 actions ordinaires, sans désignation de valeur.

=====

ACTION DE CAPITAL

valeur nominale de 250 fr.

TITRE AU PORTEUR

Bruxelles, le 10 février 1910

Signature de gauche : von der Straten-Ponthoz



SOCIÉTÉ MINIÈRE

DES



Djebels Masser et Maaziz

(ALGÉRIE)

Société Anonyme — Siège social à Bruxelles

constituée le 24 Décembre 1902, suivant acte reçu par M^e SCHEYVEN, notaire à Bruxelles, et publié au *Moniteur Belge*, le 14 Janvier 1903, n^o 236; modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Mars 1905, suivant acte reçu par le même notaire et publié au même Recueil, le 25 Mars 1905, n^o 1451; modifiée par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 1909, suivant acte reçu par le même notaire et publié au même Recueil, le 20 Janvier 1910, n^o 348; modifiée par acte reçu par le même notaire, le 25 Janvier 1910, et publié au même Recueil, le 10 Février 1910, n^o 668.

Capital Social : 2.900.000 Francs

REPRÉSENTÉ PAR

- 1^o 2.600 Actions Privilégiées, d'une valeur nominale de 250 francs chacune.
- 2^o 9.000 Actions de Capital, d'une valeur nominale de 250 francs chacune.
- 3^o 12.000 Actions Ordinaires, sans désignation de valeur.

Action Ordinaire N^o 01336

Sans désignation de valeur

TITRE AU PORTEUR

Bruxelles, le 10 Février 1910.

UN ADMINISTRATEUR,

UN ADMINISTRATEUR,

L'action Chemin de fer de Nemours à Marnia progresse à 510. Parmi les gisements miniers que desservira la ligne, il en est deux qui sont actuellement en pleine voie de développement, ce sont les gisements de Djebel-Masser et de Maaziz, qui appartiennent à une société belge au capital de 3.500.000 fr. Dès la mise en exploitation de la voie ferrée, cette société pourra développer largement sa production, fournissant ainsi au chemin de fer un élément de trafic fort intéressant.

Ce sera pour ce dernier une source complémentaire de recettes à ajouter à celles dont l'ingénieur, M. Platel, a fait état dans ses évaluations.

Nouvelles financières et diverses
Société des djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mai 1911)

Des renseignements fournis à l'assemblée du 26 avril, il résulte que l'exploitation du gisement de Maaziz, en 1910, a produit 5.221 tonnes de minerai de zinc marchand, avec une seule section de la laverie mise en marche en juillet. On pense doubler la production avec la seconde section de la laverie qui fonctionne depuis peu. L'exploitation de Vallauria (Italie) a été suspendue en 1910 à cause de la transformation des ateliers de préparation mécanique des minerais, mais elle a repris ces jours-ci. On compte produire 12.000 t. de minerai cette année, tant en Algérie qu'en Italie. Le bénéfice d'exploitation, en 1910, a été de 273.315 fr. 42

Djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 janvier 1913)

Les actionnaires réunis samedi dernier, en assemblée générale extraordinaire, avaient à délibérer, entre autres objets portés à l'ordre du jour, sur la mise en liquidation de la société, par application de l'article 72 de la loi sur les sociétés commerciales.

M. le comte van der Straten-Ponthoz, président du conseil d'administration, ayant, après formation du bureau, constaté que les 1.590 actions de capital et les 20 actions privilégiées, en ce moment présentes ou représentées ne forment pas le quorum pour qu'une délibération valable puisse être prise dans la séance de ce jour, déclare qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire aura lieu le 12 février prochain, à 11 heures, avec le même ordre du jour.

Société minière Djebels Masser et Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 mars 1913)

L'assemblée, à l'unanimité moins d'abstention de deux actionnaires représentant 52 voix, décide de ne pas prononcer la liquidation de la société.

Le conseil propose de réduire le capital social à 1.250.000 fr., par la suppression de la valeur nominale des 9.340 actions de capital actuellement de 250 francs chacune.

L'assemblée adopte, à l'unanimité des voix, la sixième proposition en nommant administrateurs : MM. Thibault de Boesinghe et E. Steurbant et en appelant aux fonctions de commissaire M. Bauffaut en remplacement d'un commissaire décédé.

La mise en marche de nos laveries nous a permis de mieux nous rendre compte des

dépenses d'exploitation, des rendements variables des diverses parties de la mine, ainsi que de la teneur des minerais lavés. Malgré tous nos efforts pour les comprimer, les dépenses d'exploitation restent élevées et dépassent, nous le reconnaissons, nos prévisions ; elles sont influencées par diverses causes, la plupart momentanées, telles que la hausse du charbon, l'augmentation, en Algérie, du prix du transport due à l'expédition du Maroc et, en Italie, l'augmentation de la main-d'œuvre résultant des grands travaux entrepris dans la région de notre exploitation.

Nous ne pouvons travailler à bénéfices que les minerais à teneur élevée, et nous devons suspendre l'exploitation dans une partie de la mine de Maaziz jusqu'à ce que les améliorations que nous signalons plus haut auront été obtenues. Les zones riches, d'une étendue limitée en direction, paraissent présenter de la continuité en profondeur, et les parties déjà reconnues se présentent comme pouvant suffire à maintenir la production actuelle pendant plusieurs années.

A Vallauria, la dissémination du minerai dans le quartz laisse pour le moment peu à gagner sur la blende, en sorte que le bénéfice doit être réalisé sur la galène ; celle-ci est limitée à une colonne assez restreinte, mais riche, et se poursuivant en profondeur.

Notes financières et industrielles
Djebels Masser-Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 juillet 1913)

L'exercice n'a pas été favorable ; pendant neuf mois, on n'a pu travailler que dans des chantiers pauvres, mais on a repris l'exploitation de quartiers riches. La trésorerie est pauvre, et l'on devra arriver à une réorganisation. Production 10.718 t. de minerais marchands, pendant 14 mois. Bénéfice d'exploitation 94.444 fr.

Les travaux du port de Nemours en Algérie sont activement poussés, et si le chemin de fer qui doit desservir le Maroc-Oriental venait à être achevé, la société pourrait en retirer une économie de 150.000 francs pour ses transports.

Djebels Masser-Maaziz
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 décembre 1913)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 24 de ce mois ; elle aura à examiner la situation de la société et à se prononcer éventuellement sur sa dissolution anticipée.

ALGÉRIE
Société minière des Djebels Masser et Maaziz
Mise en liquidation
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 janvier 1914)

L'assemblée extraordinaire du 19 courant, tenue à Bruxelles, a voté la mise en liquidation de cette société qui possède deux mines de zinc en Algérie et une autre à Vallauria (Italie). Malgré une production de 10.000 tonnes pendant les dix derniers mois, cette société, au capital de 8 millions, ne peut faire face à ses dettes, la baisse de 5 livres sur le zinc ayant amené une baisse de 50 francs sur le minerai. D'autre part, en l'état actuel de la situation financière internationale, la société ne peut trouver les concours

qui lui seraient certainement assurés à d'autres moments plus favorables.

Nous croyons que les mines algériennes en pleine exploitation seront bientôt reprises par un autre groupe.

SOCIÉTÉ DES DJEBEL MASSER ET MAZIS

29, rue de l'Évêque, à Bruxelles

(Auguste Pawlowski,

Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,

Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 197)

Origines. — Société constituée le 24 décembre 1902, pour 30 ans, aux fins d'exploiter plusieurs concessions dans l'Oranie. i

Capital. — 2.000.000 de francs en 4.000 actions de 500 francs, dont 3.500 d'apports.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée le dernier mercredi d'avril.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve, 5 % aux actions, 15 % au conseil. Le solde aux actionnaires.

Cotation des titres. — Bourse de Bruxelles.

Etablissement chargé du paiement des coupons. — Société générale de Belgique.

Domaines. — Concession du Djebel-Masser (Oran), 17 juillet, 1890, 531 hectares, zinc et plomb.

Concession de Mazis (Oran), 23 juillet 1877, 1.110 hectares, zinc et plomb.

Exploitation. — Djebel-Masser. — Le gîte se trouve dans les Traras, au contact des schistes anciens, dans un calcaire dolomitique du lias ou à son contact. Les minerais forment des amas de blende, smithsonite et cérusite, de 0,25 à 1,50 de puissance.

La galène présente souvent l'aspect de rognons.

Djebel-Mazis. — Ici l'encaissement est marneux. La minéralisation s'observe toujours dans le lias. La smithsonite domine à la surface avec un peu de blende, galène et cérusite. A 50 m., la blende tend à diminuer, à 80 m., elle occupe 70 % de la formation.

La teneur moyenne du minerai est de 13,50 %. Une laverie et des fours à calcination sont installés à la mine.

La production a toujours été restreinte à Masser.

Production (tonnes)

	Masser	Mazis
1910	331	1.110
1911	71	5.005
1912	282	5.009
1913	360	7.849

La mine de Mazis a été arrêtée en 1914. L'exploitation n'a pas été reprise depuis lors.

Concessions de mines

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 décembre 1918, p.655)

Par décret du 11 décembre 1918 est autorisée l'amodiation des concessions de mines

de zinc et plomb de Maaziz et du Djebel-Masser (dép. d'Oran) en faveur de la S.A. des mines de l'Oranie.

Suite :

Société des mines de l'Oranie :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_l_Oranie.pdf